EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

DEMOLITION DE LOGEMENTS SOCIAUX A CHAMPRATEL

Dans le cadre du dossier ANRU relatif au quartier de Champratel, la société ALLIADE (ex AXIADE Rhône-Alpes, ex LOGIREL) souhaite mettre en œuvre le projet de démolition de l'immeuble situé 28, 30 et 32 rue de Flamina, soit 142 logements, pour lequel le permis de démolir a été délivré le 22 février 2007.

L'objectif de cette opération est de dédensifier le quartier et de bénéficier d'une emprise foncière mutable, en lien avec la démolition de la tour située au n° 26 rue de Flamina et appartenant à l'OPHIS, avec un souci de mixité fonctionnelle.

Sur le foncier ainsi libéré, le projet de reconstruction porté de manière prévisionnelle au dossier ANRU fait état :

- de la réalisation de 6 logements en accession sociale (fiche ANRU 2.2.3),
- de la réalisation d'un immobilier professionnel (immeuble à destination de petites et moyennes entreprises, avec aménagement des parkings et abords) par Clermont-Communauté (fiche ANRU 8.1).

Le processus de relogement des locataires est conduit dans le cadre de la Commission Relogement Partenarial, chaque bailleur (LOGIDOME, OPHIS, AUVERGNE-HABITAT, SCIC HABITAT) s'étant engagé à prendre en charge une partie des relogements des ménages de l'immeuble ALLIADE.

En application de l'article L 443.15.1 du Code de la Construction et de l'Habitation, la société ALLIADE doit obtenir l'accord préalable de la commune d'implantation et des garants de prêts.

A noter qu'il subsiste un emprunt PRU lié à l'opération de réhabilitation de l'immeuble ALLIADE et garanti par la Ville (délibération du 17 décembre 1999) et pour lequel ALLIADE demandera à la Caisse des Dépôts et Consignations le remboursement anticipé. Sur cet emprunt, le capital restant dû après l'échéance du 1er janvier 2007 est de 66 444,06 €.

Sous réserve de l'avis favorable de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le remboursement anticipé de ce prêt, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable sur ce projet de démolition.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 Décembre 2007

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Dominique ADENOT